

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat David Raedler et consorts au nom Les Vert.e.s vaudois.e.s - Le report modal requiert de favoriser la multimodalité : offrons à celle-ci les outils multiples nécessaires !

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée de Mesdames Alice Genoud et Anne-Laure Métraux-Botteron, et de Messieurs Jean-Christophe Birchler, Cédric Echenard, Vincent Jaques et Alexandre Rydlo, ainsi que de la soussignée, rapportrice de minorité, Cloé Pointet.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Le présent postulat se base sur une récente étude de l'EPFL, commanditée par la DGMR, qui arrive au constat suivant : les vaudoises et les vaudois sont de moins en moins dépendants d'une seule forme de mobilité, mais utilisent plusieurs modes de transport complémentaires lors d'un même trajet. Et cette tendance est encore plus nette chez les moins de 35 ans. Monsieur le postulant pense qu'il s'agit maintenant de prévoir le développement de conditions favorisant cette évolution vers la multimodalité en agissant sur plusieurs plans en même temps. Ainsi, il demande au Conseil d'Etat de tirer un bilan des mesures prises en matière de multimodalité dans sa stratégie générale de mobilité et d'intégrer les critères nécessaires pour la favoriser dans les stratégies sectorielles mises en place.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

La minorité de la commission pense que ce postulat permet de sortir d'une approche de la multimodalité par mode de transport, et de prendre en compte les diversités de notre canton.

Nos routes, particulièrement à l'entrée des agglomérations, sont engorgées. Chaque jour, des déplacements se font des quatre coins du canton vers nos agglomérations, puis de nos agglomérations vers les quatre coins de notre canton. Deux solutions sont classiquement proposées, le télétravail et le report modal. Le télétravail, que nous vivons aujourd'hui quotidiennement, n'est pas une solution complète. Beaucoup de métiers ne peuvent pas s'exercer à distance, et il est difficile de faire plus d'un ou deux jours de télétravail par semaine. Le report modal est actuellement aussi une solution incomplète. La diversité de notre canton ne permet pas à tous de laisser sa voiture pour les transports publics ou une forme de mobilité douce.

La minorité de la commission pense que la multimodalité complète ces solutions de façon adaptée aux réalités de chacun. Elle permet de jongler avec les différents moyens de déplacement lors d'un même trajet, d'aller des localités situées à l'extérieur sans aller jusqu'au centre-ville avec sa voiture. Mais pour que cette alternative soit attractive, il faut que l'offre soit développée de façon coordonnée et non de façon sectorielle, domaine par domaine. Un parking P+R mal pensé sera un parking vide. Une gare de rabattement sans parking pour les différents modes de déplacement individuels sera une gare inutilisée.

Ce postulat permet d'établir un lien entre les différentes mesures, tirer un bilan de ce qui a déjà été fait, et prévoir les mesures à prendre. Actuellement, certaines vaudoises et certains vaudois n'ont pas le choix de leur mode de transport, par manque de possibilités. Une partie du trajet étant impossible autrement qu'en voiture,

c'est tout le trajet qui se fera ainsi. Développer la multimodalité, c'est développer le choix. Les usagers doivent être convaincus et non forcés.

4. CONCLUSION

Vu les arguments développés ci-dessus, la minorité de la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat.

Jongny, le 13 avril 2021.

*La rapportrice de minorité:
(Signé) Cloé Pointet*